

PRÉFECTURE DES LANDES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET DE LA RÉGLEMENTATION
Bureau de l'Environnement
PR/DAGR/2008/N° 158

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 25 février 2008 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques de l'établissement exploité par la SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE DE DÉPÔT à MONT-DE-MARSAN

**Le Préfet des Landes,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code de l'environnement,
Vu le Code du travail,
Vu le décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté du 25 février 2008 portant création du Comité Local d'information et de Concertation dsur les risques technologiques de l'établissement exploité par la Société Pétrolière de Dépôt à Mont-de-Marsan ,
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'article 2 de l'arrêté du 25 février 2008 susvisé , les dispositions relatives à la composition du collège « riverains » sont modifiées ainsi qu'il suit :

Collège « riverains »

→ en remplacement de M. Toullier

- Mme Sandrine MARIETTI-ROS, Directrice par intérim du Centre Départemental de l'Enfance, 2 rue de la Jeunesse 40012 MONT-DE-MARSAN Cedex
- M. DUVIGNAU, Directeur du Groupe Scolaire du Carboué, 5 impasse du Carboué 40000 MONT-DE-MARSAN
- Adjudant-Chef Patrick PIQUER, agent de prévention - Groupement II/2 de Gendarmerie mobile - Quartier Maridor 40027 MONT-DE-MARSAN
- M. Pascal HERVOUET, chargé de prévention ou M. Cyril CORAUX, adjoint au chargé de prévention - Base Aérienne 118 - 40098 MONT-DE-MARSAN ARMEES
- M. Didier MICHEAU, 22 rue des Arbousiers 40000 MONT-DE-MARSAN, représentant la SEPANSO Landes
- M. Dominique LAMOTHE, 32 rue Keller 40000 MONT-De-MARSAN

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le

25 MARS 2008

le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Boris VALLAUD